

Délibération n° 001

Objet : Approbation des statuts et élection du Bureau

Après que M. Daniel HOEFFEL, Doyen d'âge et le Président de séance ait « déclaré installé le Comité Syndical », le Comité approuve et entérine les statuts (sur lesquels les membres du Syndicat ont préalablement délibéré).

Ceux-ci constituent désormais la règle de fonctionnement de cette assemblée.

Conformément aux statuts, le Comité Syndical procède à l'élection du Bureau.

Le Président sollicite les candidatures, successivement pour le siège de Président, pour chacun des trois Vice-Présidents, pour chacun des six autres membres. L'ensemble des membres du Bureau est élu au scrutin secret.

Ont obtenu et sont déclarés élus :

- Monsieur Roland RIES	Président	42 voix
- Monsieur Daniel HOEFFEL	Premier Vice-Président	42 voix
- Monsieur Jacques BIGOT	Deuxième Vice-Président	40 voix
- Monsieur Bernard SCHREINER	Troisième Vice-Président	41 voix

Autres membres du Bureau :

- Monsieur Roger BAUMERT	41 voix
- Madame Yveline MOEGLIN	36 voix
- Monsieur Jean KLOTZ	40 voix
- Monsieur André KLEIN-MOSSER	40 voix
- Monsieur Constant REIBEL	40 voix
- Monsieur Théo SCHNEE	39 voix

Ont également obtenu :

- Monsieur Jacques HELFTER	1 voix
- Monsieur Constant KLEIN	1 voix
- Madame Danièle MEYER	1 voix
- Monsieur Xavier MULLER	3 voix
- Monsieur Robert PFRIMMER	1 voix
- Monsieur Gaston SCHMITT	1 voix
- Monsieur Jean-Daniel ZETER	3 voix

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 1^{er} juin 1999*